



## PROCÈS-VERBAL

9 de l'assemblée publique du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue au siège social de la Société, à la salle 8200, le **MERCREDI 5 JUILLET 2023** à 17 h 30.

### SONT PRÉSENTS :

Monsieur Éric Alan Caldwell, président du conseil d'administration

Madame Laurence Parent, vice-présidente du conseil d'administration

Monsieur Alan DeSousa, membre du conseil d'administration

Madame Gracia Kasoki Katahwa, membre du conseil d'administration

Madame Catherine Morency, membre du conseil d'administration

Monsieur Sylvain Ouellet, membre du conseil d'administration

Monsieur Sylvain Le May, membre du conseil d'administration

Madame Suzanne Lareau, membre du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration et président de l'assemblée, monsieur Éric Alan Caldwell, présente tous les membres du conseil d'administration qui assistent à la présente assemblée, ainsi que madame Marie-Claude Léonard, directrice générale et madame Nicole N. Barezi, secrétaire corporative. Les membres du conseil d'administration excusent l'absence de madame Claudia Lacroix Perron et de monsieur Alex Bottausci à cette assemblée. Le président déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 17 h 40, l'assemblée débute.

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Conformément à l'article 32 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) suit une période de questions au cours de laquelle un (1) intervenant s'adresse aux membres du conseil d'administration, période qui débute à 17 h 52.

À 17 h 56, le président du conseil d'administration déclare la période de questions close.

La liste des intervenants ayant posé des questions ainsi que le sujet de leur intervention apparaissent à l'annexe A jointe au procès-verbal.

Le directeur général fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2023-089 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 JUILLET 2023

PROPOSÉ par madame Catherine Morency

APPUYÉ par monsieur Alan DeSousa

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société.

CA-2023-090 APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENU LE 14 JUIN 2023

PROPOSÉ par madame Suzanne Lareau  
APPUYÉ par monsieur Sylvain Le May

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lu et de ratifier le **PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du conseil d'administration de la Société tenue le 14 juin 2023.

CA-2023-091 ADJUGER UN CONTRAT ET AUTORISER UNE ENVELOPPE SUPPLÉMENTAIRE PLANISELECT INC. SERVICES D'INSTALLATION DE CÂBLAGE INFORMATIQUE STRUCTURÉ 6000024629

VU le rapport du directeur exécutif – TI, innovation et transformation

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Alan DeSousa  
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'adjudger à **PLANISELECT INC.**, un contrat pour les services d'installation de câblage informatique structuré, pour la période du 21 août 2023 au 20 août 2026 au montant de **520 659,15 \$**, plus les taxes de **77 968,71 \$**;

2° d'autoriser une enveloppe supplémentaire de 9 % pour les ajustements de prix prévus au contrat de **46 859,33 \$**, plus les taxes de **7 017,18 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **567 518,48 \$** plus les taxes de **84 985,89 \$**, pour un montant maximum de **652 504,37 \$** toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions des documents d'appel d'offres public et à la soumission produite par l'adjudicataire (6000024629).

	<b>IMPUTATION</b>
Centre	Divers
Compte	552160
Ordre interne	Divers

CA-2023-092 ADJUGER UN CONTRAT BIOVAC SYSTEM INC. SERVICE POUR NETTOYAGE DES SYSTÈMES CVAC 6000024695

VU le rapport du premier directeur principal - Grands projets et maintien des actifs

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Alan DeSousa  
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adjudger à la firme **BIOVAC SYSTEM INC.**, un contrat de service pour nettoyage des systèmes CVAC :

- pour la période du 14 juillet 2023 au 31 décembre 2023, un montant de **229 876,22 \$**, plus les taxes de **34 423,96 \$**;
- pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, au montant de **492 015,78 \$**, plus les taxes de **73 679,36 \$**;

pour une valeur de contrat maximale de **721 892,00 \$**, plus les taxes de **108 103,33 \$**, pour un montant maximum total de **829 995,32 \$** toutes taxes incluses, le tout conformément aux

termes et conditions du document d'appel d'offres public et à la soumission produite par l'adjudicataire (6000024695).

	<b>IMPUTATION 1</b>	<b>IMPUTATION 2</b>
Comptes	551140	551140
OTP	IFR-05903-4-3-2-002	IFR-05903-4-3-2-002
<b>Montants</b>	<b>264 300,18 \$</b>	<b>565 695,14 \$</b>

CA-2023-093

ADJUGER DEUX CONTRATS  
OPTIMUM ACTUAIRES ET CONSEILLERS INC.  
SERVICES PROFESSIONNELS D'ACTUARIAT ET D'EXPERTS-CONSEILS EN GESTION  
DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES  
6000024100

VU le rapport du directeur exécutif – Talents, diversité et expérience employé

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Suzanne Lareau  
APPUYÉ par madame Gracia Kasoki Katahwa

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

d'adjudger l'entreprise mentionnée plus bas, et selon les montants maximums ci-après, deux (2) contrats pour l'acquisition des services professionnels d'actuariat et d'experts-conseils en gestion des lésions professionnelles :

Bloc #1- Gestion Financière CNESST - **OPTIMUM ACTUAIRES ET CONSEILLERS INC.**, pour la période du 10 juillet 2023 au 9 juillet 2026, au montant de **77 665,50 \$** taxes non incluses;

Bloc #2 - Gestion des Réclamations CNESST - **OPTIMUM ACTUAIRES ET CONSEILLERS INC.**, pour la période du 10 juillet 2023 au 9 juillet 2026, au montant de **313 582,50 \$** taxes non incluses;

Pour un montant de **391 248,00 \$** plus les taxes de **58 589,00 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **449 837,00 \$** toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public et à la soumission produite par l'Adjudicataire (6000024100).

	<b>IMPUTATION</b>
Centre	37420
Compte	551590

CA-2023-094

AJUSTEMENT DU SERVICE LIÉ AU SRB PIE-IX  
DEV2023-06

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification, livraison du service et expérience client

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Catherine Morency  
APPUYÉ par monsieur Sylvain Ouellet

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° d'augmenter les plages de service de la ligne 439 Express Pie-IX - Trajet Laval toute la semaine;
- 2° d'augmenter les plages de service de la ligne 439 Express Pie-IX - Trajet Henri-Bourassa/Lacordaire la fin de semaine;
- 3° de modifier le parcours de la ligne 439 Express Pie-IX - Trajet Henri-Bourassa/Lacordaire;
- 4° de modifier le parcours de la ligne 69 Gouin.

## ENTRÉE EN VIGUEUR

Les modifications des lignes entreront en vigueur le 8 janvier 2024 avec un impact sur le nombre d'heures de service estimé à environ 13 000 heures supplémentaires par année.

### CA-2023-095      NOMMER UN MEMBRE AU COMITÉ DE RETRAITE DE LA STM (CSN) RÉSOLUTION CA-2022-108

VU le rapport du directeur exécutif – Talents, diversité et expérience employé

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ      par madame Gracia Kasoki Katahwa  
APPUYÉ      par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU      1° Conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (RLRQ, c. R-15.1) et au règlement adopté par la Société en cette matière, de nommer monsieur Étienne Paradis directeur, Finances et performance financière, à titre de membre nommée par la Société pour siéger au Comité du Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (Syndicat du transport de Montréal CSN), en remplacement de madame Nathalie Clément;

Les membres seront dorénavant les suivants : madame **Josée Tremblay** ainsi que messieurs **Étienne Paradis**, **Alain Brière**, **Mohammed Chkikar**, **Jean-François Dionne**, **Sébastien Fecteau**, **Christian Gagné** et **Marie-Claude Léonard**, directrice générale qui est d'office membre et présidente de ce comité;

2° Que cette nomination entre en vigueur dès l'adoption de la présente résolution et demeure en force jusqu'au 15 mars 2024 inclusivement, sauf en cas de remplacement anticipé par le Conseil d'administration;

3° La présente résolution modifie la résolution CA-2022-108 adoptée le 7 septembre 2022.

### CA-2023-096      NOMMER UN MEMBRE AU COMITÉ DE RETRAITE DE LA STM (1992) RÉSOLUTION CA-2023-037

VU le rapport du directeur exécutif – Talents, diversité et expérience employé

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ      par madame Gracia Kasoki Katahwa  
APPUYÉ      par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU      1° Conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (RLRQ, c. R-15.1) et au règlement adopté par la Société en cette matière, de nommer madame Nathalie Clément, directrice exécutive, Planification, livraison du service et expérience client, à titre de membre nommée par la Société pour siéger au Comité du Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (1992), en remplacement de madame Isabelle St-Louis;

Les membres seront dorénavant les suivants : mesdames **Julie Deschênes**, **Chantal Fortier**, **Isabelle Gagnon**, **Alexandra Losier** et **Nathalie Clément** ainsi que messieurs **Alain Brière**, **Denis Chalut**, **Louis-Samuel Cloutier**, **Joël Dupré**, **Luc Lamontagne** et **Marie-Claude Léonard**, directrice générale qui est d'office membre et présidente de ce comité;

2° Que cette nomination entre en vigueur dès l'adoption de la présente résolution et demeure en force jusqu'au 15 mars 2024 inclusivement, sauf en cas de remplacement anticipé par le Conseil d'administration;

3° La présente résolution modifie la résolution CA-2023-037 adoptée le 8 mars 2023.

### CA-2023-097      LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

de lever la séance à 17 h 59.

Les résolutions CA-2023-089 à CA-2023-097 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

**Président du  
conseil d'administration**

**Secrétaire corporative**

---

**ÉRIC ALAN CALDWELL**

---

**ANDRÉ PORLIER POUR  
NICOLE N. BAREZI**

**ANNEXE A**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**  
**ASSEMBLÉE ORDINAIRE PUBLIQUE**  
**LE MERCREDI 5 JUILLET 2023 À 17 h 30**

INTERVENANTS PRÉSENT À L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

**NOM**

**SUJET DE L'INTERVENTION**

QUESTION 1

Monsieur Gilbert Bauer

Monsieur Bauer mentionne que l'horaire papier de la ligne 121 Est a été retiré du mur de la station de métro Sauvé. Il souhaite savoir si la STM a l'intention de réafficher l'horaire ainsi que le plan du métro à l'intérieur de la station.

Le Président

Le président demande à madame Marie-Claude Léonard, directrice générale, de répondre aux questions.

Madame Léonard indique que les vérifications nécessaires seront effectuées pour la situation mentionnée. Elle précise qu'actuellement environ 3000 arrêts de bus sont dotés d'horaire papier qui couvrent 70 % de l'achalandage du réseau bus. Nous allons effectuer un suivi particulier pour corriger l'installation de l'horaire aux deux édicules nord et sud le plus rapidement possible. De plus, une mise à jour de la signalétique est faite lors de la rénovation des stations.

---